

PAULINA MAZURKIEWICZ

AUTOUR DU CONCEPT
ET DU TERME DE *MARIAGE* / *MAŁŻEŃSTWO* :
ÉNONCÉS DÉFINITOIRES FRANÇAIS ET POLONAIS
DANS LE DISCOURS THÉOLOGIQUE*

1. INTRODUCTION

L'un des objectifs que se fixent les terminologues est d'étudier, de décrire et de structurer le lexique d'un domaine de connaissances. Le terme est une unité lexicale de base qui désigne une entité du réel à travers le concept. Cette désignation se fait dans le discours grâce aux paramètres spatio-temporels : *moi-ici-maintenant* (cf. BENVENISTE 1974). Dans le cadre de cet article nous avons recouru au texte du *Catéchisme de l'Église Catholique/ Katechizm Kościoła Katolickiego* (CEC), exemple d'un genre du discours théologique.

Le but de cet article est d'analyser les types d'énoncés définitoires pour observer la conceptualisation du mariage dans le discours du CEC et d'examiner l'équivalence syntaxico-sémantique des énoncés définitoires français et polonais. Rappelons que le texte de ce document officiel a été d'abord rédigé en français, puis traduit en d'autres langues nationales.

1.1. CONCEPTUALISATION DANS LE DISCOURS

Le discours du CEC est le lieu de la même conceptualisation de la réalité pour les deux communautés langagières : française et polonaise, vu le carac-

Mgr PAULINA MAZURKIEWICZ – assistante à l'Institut de la Philologie Romane de l'Université Catholique de Lublin Jean-Paul II ; adresse pour la correspondance : Al. Raclawickie 14, 20-950 Lublin ; courrier électronique : mazurka@kul.pl

* Je tiens à remercier Madame le Professeur Dorota Śliwa dont les précieuses remarques m'ont aidé à améliorer ce texte.

tère universel de l'enseignement de l'Église basé sur la loi naturelle. Puisque nous voulons étudier les énoncés définitoires avec le terme français *mariage* et son équivalent polonais *małżeństwo*, nous tenons d'abord à présenter en bref la vision de l'homme et du mariage dans le domaine théologique :

<p>Les protagonistes de l'alliance matrimoniale sont un homme et une femme baptisés, libres de contracter le mariage et qui expriment librement leur consentement.</p>	<p>Zawierającymi przymierze małżeńskie są mężczyzna i kobieta, ochrzczeni, wolni do zawarcia małżeństwa, którzy w sposób dobrowolny wyrażają swoją zgodę.</p>
--	---

(CEC 1625)

Il en résulte que le mariage est contracté entre deux personnes de sexe différent (un homme et une femme), qui font partie de l'Église (ils sont baptisés), qui sont libres et qui expriment d'une manière libre leur consentement mutuel. Nous faisons ce rappel car, actuellement, il n'est pas toujours évident de savoir qui peut contracter le mariage. Il suffit de consulter la définition du NPR (2007) où l'on définit le terme *mariage* comme 'union légitime de deux personnes dans les conditions prévues par la loi'.

1.2. CONCEPTUALISATION DANS LES TERMES

Indépendamment du discours du CEC qui présente la vision unifiée de la réalité, chaque langue résulte de la conceptualisation du monde propre à sa communauté parlante. Comment conceptualise-t-on le mariage en français et comment le fait-on en polonais ? Les dictionnaires étymologiques (DAUZAT, DUBOIS, MITTERAND 1964 et PICOCHÉ 2002) indiquent que le mot *mariage* vient du verbe *marier*, 'trouver un mari (pour une fille)' du latin *maritare* (nom contracté, dérivé de *maritus* 'mari') : 's'unir en mariage'.

Pour la langue polonaise, deux dictionnaires (BRUCKNER 1927 et K. DŁUGOSZ-KURCZABOWA 2006) s'accordent sur le fait qu'aux origines du terme *małżeństwo* étaient *żona* (femme), *maż* (mari) et *małżona* (un mot hybride composé du morphème *mal-* 'contrat' d'origine germanique et *-żona* d'origine polonaise) qui a le sens de 'femme épousée « à un *mal* »', donc à un contrat de mariage, 'femme légitime'. On emploie fréquemment le diminutif *małżonka*. De cette forme-là proviennent les noms collectifs *małżonkowie* (époux) et *małżeństwo*.

Cette analyse étymologique nous enseigne que les termes *mariage* et *małżeństwo* résultent de deux conceptualisations différentes (mais complémentaires) car le terme français lexicalise l'homme, tandis que son équivalent

polonais lexicalise la femme comme parties intégrantes du mariage, au moins dans l'ontologie de l'Église Catholique.

2. DÉBAT AUTOUR DES DÉFINITIONS DES CHOSES ET DES DÉFINITIONS DES MOTS

Aristote est considéré par les linguistes comme fondateur des principes de l'acte de définition (qui sont particulièrement décrits dans *Les topiques*). Dans sa conception, les définitions ont la forme d'une proposition et expliquent l'essence des choses. Il s'agit d'indiquer le genre auquel appartient une chose et les caractéristiques qui la différencient des autres choses appartenant au même genre. De là, la définition aristotélicienne est intensionnelle, car elle fournit des informations concernant les traits essentiels d'un objet de la réalité qui le distinguent des autres objets appartenant à la même classe référentielle.

Cette conception nous est parvenue grâce à l'école scolastique qui a engendré la grande discussion sur l'ambiguïté de la question *qu'est-ce qu'un X*. D'une part, elle concerne à la fois le référent désigné par le mot *X*, mais d'autre part, elle se rapporte au signifié de ce mot. Autrement dit, sont confondues les définitions référentielles où le signe est « en usage » (il désigne le référent) et les définitions métalinguistiques où le signe est autonymique, « en mention » (il est dirigé vers son signifié). Pour résoudre ce problème J. Rebeyrolle (2000 : 20) lance une « définition » de la définition et affirme que :

[...] on appellera « définition » tout discours qui informe sur le sens, qu'il le fasse en parlant des choses, avec la copule *être*, ou en parlant des signes, avec des verbes métalinguistiques comme *signifier, dire, appeler*.

Quelles sont les caractéristiques de chacune de ces définitions ? J. Rebeyrolle rend compte de différents travaux qui abordent le problème de l'opposition entre la définition du mot et la définition de la chose. J. Picoche (1977) démontre les caractéristiques de la définition lexicographique (mentionner les traits d'un mot qui le distinguent des autres mots appartenant à la même classe) et la définition encyclopédique (aller au delà des traits différenciateurs pour décrire d'une manière complète une entité du monde). On trouve la même distinction chez R. Martin (1990) qui oppose les définitions métalinguistiques (définitions des mots : synonymiques et dérivationnelles)

aux définitions paraphrastiques (définitions des choses : approximatives, métonymiques et hyponymiques). B. De Bessé (1990) oppose à son tour les définitions lexicographiques et les définitions terminographiques par l'objet (les mots *vs* les termes : unités qui désignent un concept) et la démarche (sémasiologique dont l'objectif est de décrire le sémantisme des unités lexicales *vs* onomasiologique : la description des concepts). Pourtant, les deux types ont une caractéristique qui les rapproche, c'est qu'ils suivent le modèle aristotélicien du genre prochain et des différences spécifiques.

Dans les sections suivantes nous examinerons deux types d'énoncés définitoires (*cf.* RIEGEL 1987) en commençant par les énoncés définitoires indirects (où l'acte de définition est implicite) qui, ayant une visée référentielle, suivent la démarche onomasiologique, et nous informent sur les catégories référentielles du concept 'mariage'. En revanche, les termes dans les énoncés définitoires directs (où l'acte de définition est explicite) ne sont pas censés désigner le référent. Nous vérifierons cette hypothèse dans la section 4.

3. DÉFINIR LES CHOSES : ÉNONCÉS DÉFINITOIRES INDIRECTS

Nous admettons que le concept de mariage est indépendant du système linguistique (*cf.* la conception de la présupposition d'existence d'univers de R. Martin, 1974, soutenue par G. Kleiber, 1999) et que les traits de ce concept sont exprimés dans le discours à travers les termes. En ce qui concerne les énoncés définitoires indirects, ces traits sont représentés par les catégories référentielles exprimées par les hyperonymes du terme *mariage/malżeństwo*. Les énoncés définitoires indirects (ou énoncés définitoires copulatifs, *cf.* RIEGEL 1987) prennent la forme d'une proposition attributive avec la copule *être/być* ce que présente le schéma : [SNa est un SNx-X]/[SNa jest SNx-X] où Na est le terme à définir (hyponyme), en l'occurrence *mariage/malżeństwo*, Nx indique la catégorie référentielle (hyperonyme) et l'élément X apporte des caractéristiques distinctives entre le terme défini et les autres termes qui appartiennent à la même catégorie référentielle désignée par l'hyperonyme.

Observons les énoncés suivants, afin d'étudier leurs éléments constitutifs :

(1)

(...) le mariage est un état de vie dans l'Église.(...).

(...) małżeństwo jest stanem życia w Kościele. (...)

(CEC 1631)

(2)

Le mariage sacramentel est un acte *liturgique*.

Małżeństwo sakramentalne jest aktem *liturgicznym*.

(CEC 1631)

(3)

Le mariage n'est pas une institution purement humaine, malgré les variations nombreuses qu'il a pu subir au cours des siècles, dans les différentes cultures, structures sociales et attitudes spirituelles.

Małżeństwo nie jest instytucją czysto ludzką, chociaż w ciągu wieków mogło ulegać licznym zmianom w różnych kulturach, strukturach społecznych i postawach duchowych.

(CEC 1603)

Dans les exemples cités ci-dessus, nous retrouvons la copule *être* à la troisième personne du singulier qui a son équivalent polonais *być* (*jest*). Dans (3) il y a une négation de la copule qu'on appelle, après O. Ducrot (1972 : 104 cité par REBEYROLLE 2000 : 142), *métalinguistique*, c'est-à-dire qu'elle affecte une partie de l'énoncé, en l'occurrence la partie différentielle de l'institution (*purement humaine/czysto ludzka*).

Dans ces définitions, nous retrouvons trois catégories référentielles, à savoir : <état>/<stan>, <institution>/<instytucja> et <acte liturgique>/<akt liturgiczny>. Remarquons que, dans les deux langues, l'on emploie les mêmes hyperonymes qui les désignent. La première catégorie possède comme trait 'manière d'être d'une personne dans la société' (NPR), dans l'Église, en occurrence (par opposition au sacerdoce, par exemple). La deuxième se caractérise par le trait : 'chose instituée' (NPR). Et la troisième porte les traits : 'manifestation de volonté', 'relatif ou conforme à la liturgie'. Nous considérons que ces trois catégories représentent un certain ordre ontologique en commençant par la manifestation de la volonté de l'homme et de la femme qui a pour conséquence l'institution du mariage et une manière stable de vivre dans l'Église.

Notons encore que dans le dernier énoncé l'hyponyme *mariage/małżeństwo* est spécifié par l'épithète *sacramentel/sakramentalne* ce qui le distingue des autres actes liturgiques d'une part et l'oppose au sens du terme *mariage* qui n'est pas sacramentel (*cf.* le terme de *mariage non sacramentel*)

d'autre part. Ainsi, *mariage sacramental* devient l'hyponyme de *mariage* ('union d'un homme et d'une femme') au même titre que *le mariage non sacramental*.

Le CEC distingue également d'autres hyponymes de *mariage sacramental*/*małżeństwo sakramentalne* :

(4)

Dans de nombreux pays, la situation du *mariage mixte* (entre catholique et baptisé non-catholique) se présente de façon assez fréquente. Elle demande une attention particulière des conjoints et des pasteurs.

W wielu krajach dość często występuje sytuacja *małżeństw mieszanych* (między katolikami i ochrzczonymi niekatolikami). Wymaga ona szczególnej uwagi współmałżonków i duszpasterzy.

(CEC 1633)

(5)

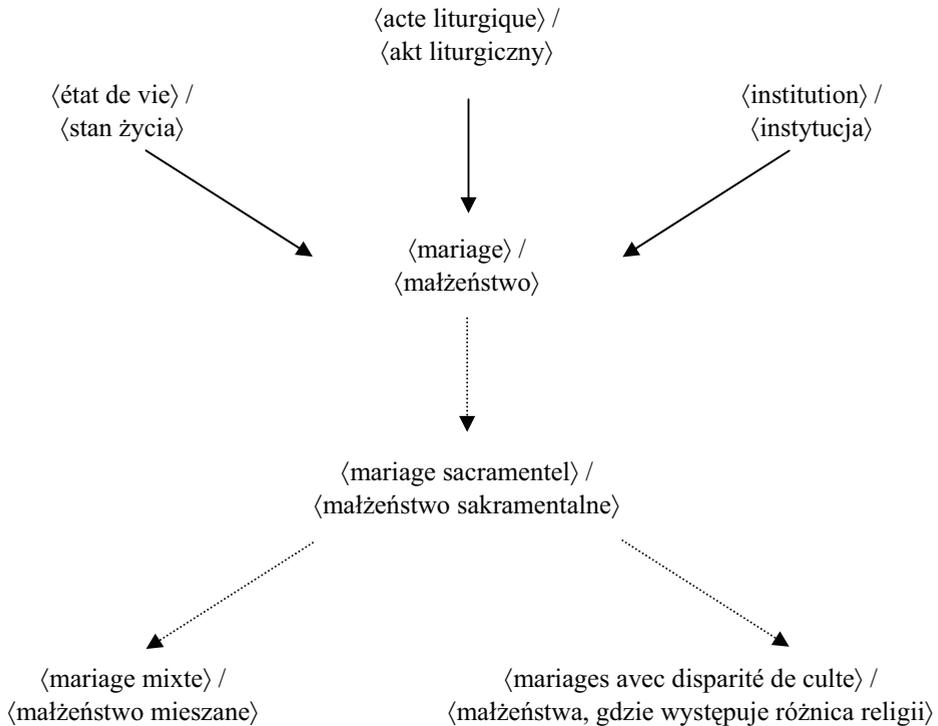
Le cas des mariages avec *disparité de culte* (entre catholique et non baptisé) [demandent ; PM] une circonspection plus grande encore.

Większej jeszcze ostrożności wymagają przypadki *małżeństw*, gdzie występuje *różnica religii* (między katolikami a osobami nieochrzczonymi).

(CEC 1633)

Les traits différenciateurs *mixte (mieszane)* et *disparité de culte (różnica religii)* se rapportent à un des époux qui n'est pas catholique. Ils sont expliqués à l'aide de la parenthèse qui constitue un élément non lexical de l'équivalence périphrastique et quand l'élément mis en parenthèse est dépourvu de déterminant, il est hyponyme (REBEYROLLE 2000 : 162). Et pourtant, dans le *definiendum* nous notons la typographie (l'italique) qui marque son statut autonymique (*cf.* la section suivante). Alors, il est parfois difficile de dire, en ne prenant en compte que les marques purement formelles, à quel type d'énoncé définitoire nous avons affaire.

En guise de conclusion, nous pouvons représenter les relations lexicales en question sous la forme d'une figure représentant ainsi la visée référentielle à partir des énoncés définitoires de (1) à (5) :



En ce qui concerne l'équivalence syntaxico-sémantique des langues française et polonaise dans ces énoncés, nous pouvons dire, suite à U. Dąbmska-Prokop (2000 : 69) qu'elle est formelle. C'est seulement le GP dans (5) « *des mariages avec disparité de culte* » qui est transformé en polonais en une proposition relative « *małżeństwa, gdzie występuje różnica religii* ». Dans les textes du magistère de l'Église cette équivalence semble incontournable puisqu'ils doivent présenter un enseignement universel, identique pour toutes les cultures. Et ainsi, les interprétations libres des traducteurs sont exclues.

4. DÉFINIR LES MOTS : ÉNONCÉS DÉFINITOIRES DIRECTS

Nous avons dit plus haut que les énoncés définitoires directs ont une visée purement métalinguistique et les termes qui en font partie ne sont pas censés référer à une entité du réel. Dans cette section nous vérifierons cette position et nous présenterons deux types d'énoncés définitoires : de signification et avec la locution *c'est-à-dire/to znaczy*.

4.1. LA SIGNIFICATION : RELATION ORIENTÉE DU SIGNE VERS SON SIGNIFIÉ

Observons l'énoncé suivant :

(6)

Le sacrement du mariage signifie l'union du Christ et de l'Église. Sakrament małżeństwa jest znakiem związku Chrystusa i Kościoła.

(CEC 1661)

Dans la relation de signification, le signe (*sacrement du mariage/sakrament małżeństwa*) est orienté vers son signifié, ce qui se présente dans la structure : [A Vsignifier B – X]. Nous l'examinons en nous appuyant sur l'affirmation de C. Wimmer (1987, p. 61 cité par REBEYROLLE 2005 : 116) : « A a un signifié » et « ce signifié est B ». Selon les règles exposées par Rey-Debove (1978), le sujet (*le sacrement du mariage/sakrament małżeństwa*) dans cette relation devrait être un autonome, c'est-à-dire ne pas référer à une entité du réel. Pourtant, ce n'est pas ici le cas, puisqu'il est précédé, en français, d'un déterminant défini, ce qui nie son statut autonymique. Nous y voyons la confirmation du fait que même si un énoncé est métalinguistique, il ne peut contourner la référence. Il en va de même avec l'objet (*l'union du Christ et de l'Église/związek Chrystusa i Kościoła*) de la relation de signification. On s'attendait à l'interpréter comme un autonome, mais il ne porte aucune marque du statut autonymique, comme par exemple les guillemets, en revanche, il est pourvu, en français, du déterminant défini.

Si le verbe *signifier* exprime bien la relation de signification, il n'a pas d'équivalent littéral (*oznaczać*) dans la traduction polonaise où l'on a employé le SV *być znakiem* (*être le signe de*). Or, parmi les verbes qui peuvent être substitués à *signifier* : *vouloir dire, entendre par, le sens de Na est, donner à Na le sens de, avoir le sens de, prendre Na au sens de, comprendre par Na* (REBEYROLLE 2000 : 116) on ne trouve pas *être le signe de*. Pourquoi ? Il s'avère que *être le signe de* est bel et bien synonyme de *signifier*, mais il n'exprime pas la relation signe → signifié, mais signe → chose (cf. NPR). Alors, si le verbe *signifier* exprime bien la relation de signification, le SV *być znakiem* exprime une relation d'attribution. Il reste à voir si la relation exprimée par le verbe *signifier* est une véritable relation de signification, sans son implication référentielle, car *signifier* exprime également une relation entre le signe (terme) et une chose (voir la définition du NPR 2007).

Nous retrouvons la locution attributive *être le signe de/być znakiem* dans d'autres énoncés avec le terme *mariage (małżeństwo)* :

(7)

Au seuil de sa vie publique, Jésus opère son premier signe – à la demande de sa Mère – lors d’une fête de mariage (cf. Jn 2, 1-11). L’Église accorde une grande importance à la présence de Jésus aux noces de Cana. Elle y voit la confirmation de la bonté du mariage et l’annonce que désormais le mariage sera un signe efficace de la présence du Christ.

Na początku swojej publicznej działalności Jezus dokonuje pierwszego znaku – na prośbę swej Matki – podczas uczt weselnej (por. J 2, 1-11). Kościół nadaje wielkie znaczenie obecności Jezusa na godach w Kanie. Widzi w tym potwierdzenie, że małżeństwo jest czymś dobrym, oraz zapowiedź, że od tej pory będzie ono skutecznym znakiem obecności Chrystusa.

(CEC 1613)

L’emploi du futur dans la copule (*sera/będzie*) et l’expression désignant l’avenir (*désormais/od tej pory*) marquent le caractère introductif de la définition stipulatoire (cf. RIEGEL 1987 : 35). Nous considérons que c’est un énoncé définitoire copulatif où *signe efficace/skuteczny znak* a le même sens que *sacrement/sakrament*. Nous le notons également dans l’énoncé suivant :

(8)

Le Mariage chrétien devient à son tour signe efficace, sacrement de l’alliance du Christ et de l’Église. Puisqu’il en signifie et communique la grâce, le mariage entre baptisés est un vrai sacrement de la Nouvelle Alliance (cf. DS 1800 ; CIC, can. 1055, § 2).

Małżeństwo chrześcijańskie staje się z kolei skutecznym znakiem, sakramentem przymierza Chrystusa i Kościoła. Małżeństwo między ochrzczonymi jest prawdziwym sakramentem Nowego Przymierza, ponieważ oznacza łaskę i jej udziela (por. DS 1800; KPK, kan. 1055 § 2).

(CEC 1617)

où l’apposition marque l’équivalence référentielle entre *signe efficace/skuteczny znak* et *sacrement de l’alliance du Christ et de l’Église/sakramentem przymierza Chrystusa i Kościoła*. Il en résulte que nous devrions compléter la figure du paragraphe 3 par une catégorie référentielle <sacrement>/<sakrament> désignée par l’hyperonyme du *mariage chrétien/malżeństwo chrześcijańskie*.

Une fois de plus, le sens du verbe *signifier/oznaczać* n’a pas uniquement une visée métalinguistique, car il marque la relation entre le terme *mariage chrétien/malżeństwo chrześcijańskie* et l’objet de la réalité spirituelle qu’est la grâce (łaska). Cette relation implique la relation d’inclusion entre le sens

du terme *le mariage chrétien /małżeństwo chrześcijańskie* et le sens de son hyperonyme *un vrai sacrement de la Nouvelle Alliance/prawdziwym sakramentem Nowego Przymierza*. Nous avons ici montré que le sens du verbe peut influencer le caractère métalinguistique d'un énoncé définitoire parce qu'il n'est pas évident si le verbe *signifier/oznaczać* exprime uniquement la relation de signification.

Nous avons ici analysé une structure verbo-nominale de l'énoncé définitoire direct. Passons maintenant à l'examen du marqueur *c'est-à-dire/to znaczy* qui introduit également ce type d'énoncé définitoire.

4.2. LA LOCUTION ADVERBIALE : *C'EST-À-DIRE/TO ZNACZY*

Cette locution permet de décrire le sens des unités lexicales. Elle introduit soit une relation d'hyponymie, soit une relation d'équivalence. Dans la première, elle peut être glosée en *est un/jest*, tandis que dans la seconde, elle a le sens du verbe *signifier* : *autrement dit, en d'autres termes/inaczej mówiąc, innymi słowy*. Pour voir quelle situation est présentée dans notre corpus, observons l'énoncé définitoire suivant :

(9)

(...) l'Église peut (...) déclarer « la nullité du mariage », c'est-à-dire que le mariage n'a jamais existé. (...) Kościół, (...) może orzec „nieważność małżeństwa”, to znaczy stwierdzić, że małżeństwo nigdy nie istniało.

(CEC 1629)

Nous constatons que la locution *c'est-à-dire/to znaczy* marque ici la relation d'équivalence, parce qu'elle n'introduit pas un hyperonyme, et par là ne peut pas être substituée par la copule *être/być*. Nous le démontrons dans le test ci-dessous :

**La nullité du mariage est un mariage /Nieważność małżeństwa jest małżeństwem*

En revanche, nous pouvons la substituer en *autrement dit (inaczej mówiąc)* :

(9 bis)

(...) l'Église peut (...) déclarer « la nullité du mariage », autrement dit, le mariage n'a jamais existé. (...) Kościół, (...) może orzec „nieważność małżeństwa”, inaczej mówiąc stwierdzić, że małżeństwo nigdy nie istniało.

Ainsi, le sens du SN *la nullité du mariage/nieważność małżeństwa* est exprimé par le SV *le mariage n'a jamais existé/ małżeństwo nigdy nie istniało*. La typographie du SN à gauche prouve son statut autonymique. Nous ne notons aucune disparité syntaxico-sémantique entre la version française et polonaise.

5. CONCLUSION

En résumé, nous constatons que la distinction entre les définitions des mots et les définitions qui décrivent un concept n'est pas toujours très nette. Certes, pour indiquer les catégories référentielles des hyperonymes de *mariage/malżeństwo* il faut recourir à des énoncés indirects, car les énoncés directs ne sont pas censés posséder cette propriété. Pourtant, ces derniers sont en quelque sorte le moyen d'exprimer « l'essence de la chose », car leur distribution (du moins en français) prouve l'expression de la référence (voir le sens du verbe *signifier*). Une chose est sûre : la fonction de la langue est (devrait être) de décrire la réalité indépendamment du moyen auquel l'on recourt : énoncés définitoires à visée métalinguistique ou référentielle.

En ce qui concerne la traduction, elle est quasi parfaite. Nous avons montré ses limites sur les exemples (5) et (6). Certainement, les deux versions langagières des énoncés définitoires sont le reflet de la même conceptualisation de la réalité, nous l'avons vérifié sur l'organisation du lexique et sur le sens des termes. Dans la traduction il s'agit surtout de ce qui est dit au moyen de la langue (*cf.* COSERIU 1997 : 21 cité par DAŃBSKA-PROKOP 2000 : 73) pour rendre compte de l'intention communicative de l'auteur et également prendre en considération l'intérêt communicatif du destinataire. Nous pensons que ce but est atteint dans la version polonaise du CEC.

Nous avons montré, dans cet article, la relation entre le terme et le concept exprimée dans les énoncés définitoires. Cette étude fait partie d'un projet plus large dans lequel nous analysons la construction du sens des termes *mariage/malżeństwo* et *famille/rodzina* dans le discours religieux.

BIBLIOGRAPHIE

- ARISTOTE (1974). *Les topiques*, Paris, Librairie philosophique.
- BENVENISTE, E. (1974). *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- BRUCKNER, A. (1927). *Słownik etymologiczny języka polskiego*, Warszawa, Wiedza Powszechna, réimpression en 1993.
- COSERIU, E. (1997). « Portée et limites de la traduction », *Parallèles* 19, 19-34.
- DAUZAT, A., DUBOIS, J., MITTERAND, H. (1964). *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*, Paris, Larousse
- DĄBBSKA-PROKOP, U. (ed.) (2000). *Mala encyklopedia przekładoznawstwa*, Częstochowa, Educator.
- DE BESSÉ, B. (1990). « La définition terminologique », in: J. CHAURAND & F. MAZIÈRE (eds.), *La Définition*, pp. 252-261, Paris, Larousse.
- DŁUGOSZ-KURCZABOWA, K. (ed.) (2006). *Słownik etymologiczny języka polskiego*, Warszawa, PWN.
- MARTIN, R. (1990). « La définition 'naturelle' », in : J. CHAURAND & F. MAZIÈRE (eds.), *La définition*, pp. 86-95, Paris, Larousse.
- KLEIBER, G. (1999). *Problèmes de sémantique : la polysémie en questions*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion (Sens et structures).
- PICOCHÉ, J. (1977). *Précis de lexicologie française : l'étude et l'enseignement du vocabulaire*, Paris, Nathan.
- PICOCHÉ, J. (2002). *Dictionnaire étymologique du français*, Paris, Le Robert, Coll. Les Usuels.
- REY-DEBOVE, J. (1978). *Le métalangage*, Paris, Le Robert.
- RIEGEL, M. (1987). « Définition directe et indirecte dans le langage ordinaire : les énoncés défini-
toires copulatifs », *Langue française*, 73, 29-53.
- RIEGEL, M. (1990). « La définition, acte du langage ordinaire – De la forme aux interprétations », in : J. CHAURAND & F. MAZIÈRE (eds.), *La définition*, pp. 97-110, Paris, Larousse.

SOURCE TEXTUELLE

- CEC (1992). *Catéchisme de l'Église Catholique* : http://www.vatican.va/archive/FRA0013/_index.htm
Katechizm Kościoła Katolickiego : <http://www.katechizm.opoka.org.pl>

WOKÓŁ POJĘCIA I TERMINU *MARIAGE* / *MAŁŻEŃSTWO*:
 WYPOWIEDZENIA DEFINICYJNE FRANCUSKIE I POLSKIE
 W DISKURSIE TEOLOGICZNYM

Streszczenie

Celem artykułu jest porównawcza analiza składniowo-semantyczna dwóch typów wypowiedzeń definicyjnych: pośrednich (gdzie akt definiowania odbywa się w sposób implicytny) i bezpośrednich (literalne wypowiedzenia aktu definicyjnego) z terminem *mariage* dla języka francuskiego i *małżeństwo* dla języka polskiego. Wpisuje się on jednocześnie w debatę między definicjami rzeczy, których celem jest opisywanie zależności między terminem a pojęciem, a definicjami słów, które nie mają odniesienia pozajęzykowego. Wypowiedzenia te mieszczą się w dyskursie teologicznym na przykładzie *Katechizmu Kościoła Katolickiego*.

Z jednej strony artykuł ujawnia konceptualizację rzeczywistości identyczną dla obu wspólnot językowych, wynikającą z jednolitego nauczania Kościoła, wyrażonego w dyskursie *Katechizmu*.

Z drugiej strony przedstawia konceptualizację rzeczywistości odrębną dla systemu języka francuskiego i systemu języka polskiego na podstawie analizy morfologicznej terminów *mariage / małżeństwo*. Każda definicja jest przedstawiona w obu językach, aby wykazać podobieństwa i różnice w wyrażaniu tego samego obiektu rzeczywistości jakim jest małżeństwo.

Streszcza Paulina Mazurkiewicz

Słowa kluczowe: wypowiedzenie definicyjne, pojęcie, termin, małżeństwo.

Mots-clés: énoncé définitoire, concept, terme, mariage.

Key words: definitional enunciation, notion, term, marriage.